



Litige entre colocataires - Electricité non payée depuis 3 ans

Par Swartzy

Bonjour,

Je suis actuellement dans une situation un peu désagréable et j'aurais aimé avoir un avis sur la situation.

Voilà, cela fait bientôt 3 ans que je vis en colocation. C'est ma colocataire qui se chargeait de payer le loyer à l'agence de location. Je n'avais donc qu'à payer ma part du loyer à cette dernière afin qu'elle verse la totalité du loyer et des charges aux différents organismes.

Au bout de 3 ans de colocation, ma colocataire m'annonce qu'il y a une erreur. Depuis 3 ans je ne paye que la moitié du montant que je devais pour l'électricité. Je dois donc à ma colocataire plus de 1000?. Bien sûr, je n'ai pas cet argent qui n'était pas prévu dans mes dépenses.

La première chose que j'ai faite est de demander le détail de toutes les factures. Pour recalculer tout de moi-même (chose que j'aurai dû faire dès le début mais c'est trop tard).

Loin de moi l'idée de m'éclipser sans rembourser, mais j'aurais voulu savoir ce qui pouvait être fait... La faute étant de son fait, que dirais la justice? Bien sûr, nous trouverons une solution à l'amiable mais j'aimerais savoir ce que dirait la justice.

Bonne journée et merci de vos futures réponses.

Par janus2

Bonjour,

Les factures d'électricité étant variables puisque dépendant de la consommation, comment pouvez-vous à chaque fois ne donner que la moitié de votre quote-part si vous ne connaissez pas le montant des dites factures ?